

## Le Groupe GTF finalise l'acquisition de 87,49% de Millet Innovation

---

La société Holding Managers et Millet (ci-après « HMM »)<sup>1</sup> et certains actionnaires historiques<sup>2</sup> annoncent la finalisation, ce jour, de la cession au Groupe GTF, par l'intermédiaire de sa filiale, la société Curae Lab (ci-après « Curae Lab »), d'une participation majoritaire au capital de la société Millet Innovation (la « Société » ou « Millet Innovation ») dont les titres sont admis aux négociations sur Euronext Growth (Paris).

Cette cession de bloc majoritaire qui fait suite à la finalisation des négociations annoncées le 7 juin 2019, porte sur 87,49% du capital et des droits de vote de Millet Innovation et représente l'intégralité des titres détenus par HMM et certains actionnaires historiques de la Société<sup>3</sup>.

Le transfert du bloc majoritaire s'est fait en numéraire au prix de 20,20 € par action Millet Innovation, soit une prime de 3,60% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de la finalisation de la cession (19,50 € au 24 juin 2019) et de 9,6 % et 14,45% par rapport aux cours moyens pondérés des 3 et 6 derniers mois.<sup>4</sup>

Pour HMM exclusivement et, au plus tard, le 25 juillet 2019, ce prix pourrait faire l'objet d'un ajustement à la baisse – d'un montant de l'ordre de 0,70 € par action - en fonction du chiffre d'affaires hors taxes et du niveau de rentabilité d'exploitation dégagés par Millet Innovation sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019. En outre, certains des cédants ont consenti à Curae Lab une garantie d'actif et de passif, laquelle serait, pour les intéressés, susceptible également d'impacter à la baisse le prix de cession de leurs titres.

Conformément à la réglementation applicable, Curae Lab déposera une offre publique d'achat simplifiée (« l'Offre ») sur le solde du capital de Millet Innovation à un prix identique de 20,20 € par action Millet Innovation sous réserve de l'attestation d'un expert indépendant et de l'avis de conformité de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »).

---

<sup>1</sup> La société HMM est contrôlée par les membres de la famille Millet à hauteur de 71,61 % du capital et des droits de vote, le solde du capital et des droits de vote étant détenu par différents salariés de la société Millet Innovation à hauteur de 18,3 %, les membres de la famille Martin à hauteur de 5,05 % et par des associés tiers à hauteur de 5,04 %.

<sup>2</sup> La société Héphaistos (holding familial de Mr. Jean-Claude Millet), Mr. Jean-Claude Millet, Mr. Damien Millet, Mr. Hervé Millet, la société Tell'Im (holding familial de Mr. Hervé Millet), la société Martin Participations (holding de la famille Martin), Mme Jocelyne Martin, Mr. Pierre Martin, Mr. Laurent Martin, Mme Sophie Martin, Mr. Sébastien Martin, la société Riffard Participations (holding de la famille Riffard), Mr. Jean-Marie Riffard,

<sup>3</sup> Contrairement à ce qui avait été indiqué dans le communiqué de presse en date du 7 juin 2019 et relatif à l'entrée en négociations exclusives, HMM a finalement cédé l'intégralité de ses titres Millet Innovation, soit un bloc de titres représentant 74,61 % du capital et des droits de vote. Les actionnaires historiques listés ci-dessus ont quant à eux cédé un bloc de titres représentant 12,88 % du capital et des droits de vote.

<sup>4</sup> Calculés sur le cours de clôture du 24 juin 2019.

L'expert indépendant sera prochainement désigné par Millet Innovation et sa nomination fera l'objet d'un prochain communiqué de presse. L'expert indépendant sera chargé d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'Offre en application des articles 261-1 I, 1°, 2° et II du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera suivie d'un retrait obligatoire si les conditions légales et réglementaires applicables sont remplies.

En conséquence de la cession intervenue et faisant suite au Conseil de Surveillance de Millet Innovation réuni ce jour, la Société annonce la démission de Monsieur Damien Millet en qualité de membre et Président du Directoire. Monsieur Éric Maillard est nommé en qualité de nouveau membre et Président du Directoire. En outre, Madame Isabelle Lopez, Directrice de l'Innovation, intègre le Directoire, aux côtés des membres actuels (Madame Valérie Chopinet, Directrice Administrative et Financière, Madame Pascale Rabeau, Directrice supply chain et Madame Solène Grivolat, Directrice Marketing et Ventes Internationales).

Enfin, dans le cadre des accords entre les parties, il est prévu une recomposition du Conseil de Surveillance, laquelle devra intervenir le 28 juin prochain à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires. A cette occasion, les membres actuels du Conseil de Surveillance démissionneront et seront remplacés par Monsieur Franck Sinabian, Monsieur Gérard Sinabian et Monsieur Bertrand Catel, mandataires sociaux du Groupe GTF.

**Contacts** : Valérie CHOPINET, Directrice financière, membre du Directoire. Tél. 04.75.85.02.01 – Fax 04.75.85.02.04 – [contact@milletinnovation.com](mailto:contact@milletinnovation.com) – site internet : [www.milletinnovation.com](http://www.milletinnovation.com) – rubrique investisseurs

### ***A propos de Millet Innovation***

*Avec sa marque EPITACT®, Millet Innovation est un leader en Europe des produits de podologie vendus en pharmacies. La vocation de l'entreprise est de créer des produits qui sont posés au contact direct de la peau, de manière à procurer du confort, prévenir ou corriger diverses pathologies, le plus souvent chroniques. Elle a fait des pathologies du pied sa spécialité historique (les douleurs plantaires, les cors et la déformation en Hallux valgus), elle conçoit des solutions innovantes, confortables, efficaces, lavables et réutilisables. Ses fondements technologiques ont ensuite été mis au service d'une gamme d'orthèses d'activité qui apportent confort et maintien sans bloquer les mouvements dans le cas de pathologies douloureuses des articulations, telles que l'arthrose du pouce, du genou, le syndrome du canal carpien... Grâce à ses investissements permanents en Recherche-développement, l'entreprise dispose d'un patrimoine technologique significatif, protégé par des brevets mondiaux.*

*Millet Innovation a réalisé en 2018 un Chiffre d'affaires de 21,9 M€, dont près de 55 % à l'exportation, 62 % correspondant à des ventes de produits brevetés, et a généré un résultat net de 1,6 M€ (7,5% du Chiffre d'affaires). Elle emploie 82 salariés en France. Le rapport financier annuel 2018 est accessible sur le site internet de la société : [www.milletinnovation.com](http://www.milletinnovation.com)*

### ***A propos du Groupe GTF***

*Le groupe GTF est un acteur de confiance reconnu auprès des industriels et des professionnels de santé depuis plus de 30 ans, dans la commercialisation des produits de santé à forte valeur ajoutée et ce, grâce à son offre complète de conseil et de services et également à ses marques en propre. Le groupe GTF compte en 2019 près de 400 collaborateurs en France et en Belgique et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 72,6 millions d'euros en 2018.*

*Le groupe GTF, après la cession de son laboratoire TONIPHARM au 31 décembre 2018, peut accélérer son développement en toute indépendance, au travers de sa filiale Curae Lab, par croissance externe en France et à l'international autour de deux axes : les compléments alimentaires et les dispositifs médicaux. Le projet de reprise de la société Millet Innovation s'inscrit donc pleinement dans la stratégie du groupe.*